

# Crozon, des eaux de baignade de qualité douteuse

Les résultats officiels le disent tous : les eaux de baignade de Crozon sont de bonne qualité. Un Crozonnais a effectué ses mesures. Les résultats sont affligeants. Explications.

## Les faits

Prenons la plage de Morgat, en plein centre-ville, forcément très fréquentée par les familles. Les derniers résultats de l'Agence régionale de santé, l'ARS, montrent qu'elles sont de bonne qualité, puisqu'inférieures à la limite supérieure de 15 unités entérocoques intestinaux ou d'*Escherichia coli* /100 millilitres d'eau (1). L'ARS effectue ces relevés par l'intermédiaire de son laboratoire Labocéa, établissement scientifique public.

Or, des relevés effectués par un particulier sur cette même plage, sous la rubrique officielle eau de baignade, dépassent largement les normes maximales. Pour l'analyse des entérocoques intestinaux, elles atteignent 350 pour 100 ml, et pour l'*Escherichia coli*, 1794, alors que ces données doivent se situer en dessous de 15, mais peuvent monter entre 100 et 200 pour les premières mesures, 250 et 500 pour les secondes !

Que ce soit pour la plage de Trez Rouz, ou celle de Postolonnec, pareil : les compteurs s'affolent. Seule la plage de Goulien reste dans les normes, avec 77 entérocoques pour 100 ml ; et 30 *Escherichia coli*. Ces relevés sont effectués par le laboratoire de l'Agence régionale de santé, l'ARS, Labocéa. Son directeur général adjoint, Vincent Hocdé, tempère : « Les eaux de ruisseau n'ont pas du

tout les mêmes limites que les eaux de baignade », insiste-t-il.

## Pourquoi ces différences ?

Si ces deux relevés sont effectués dans les eaux de baignade, elles ne le sont pas au même endroit. Les premières, celles publiées par la mairie, et délivrées par l'ARS, proviennent d'échantillons prélevés en mer, près du rivage. Celles effectuées par le particulier crozonnais, Jean-Jacques Gallou, ont été réalisées au droit du ruisseau Le Loch, qui serpente sur la plage et se jette en mer à marée haute. « Ce sont aussi des eaux de baignade », commente Jean-Jacques Gallou. Il y a tout le temps des enfants à jouer ici, c'est d'ailleurs pour cela que j'ai demandé, et payé de mes propres deniers, ces analyses. » Il suffit d'ailleurs de rester quelques minutes à regarder la plage pour voir des enfants patauger dedans.

## Que dit le code de la santé publique ?

Le terme eaux de baignade édicté par le ministère de la Santé, et là où les mesures sont effectuées très régulièrement durant la période estivale, est clair : « Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs

et qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêté d'interdiction... La qualité des eaux de baignade est déterminée sur la base de résultats d'analyses sur des échantillons prélevés en un point de surveillance défini par l'ARS et le gestionnaire. Ce ou ces points de prélèvement(s) toujours identique(s) est (sont) défini(s) dans la zone de fréquentation maximale des baigneurs. »

Ce n'est certes pas le cas du ruisseau du Loc'h, qui occupe une partie minime de la plage de Morgat, et où ne viennent patauger que quelques enfants.

## Que répond le maire ?

Daniel Moysan, maire de la commune, « ne se sent pas concerné. Les seuls résultats que je connaisse, ce sont ceux que l'on peut trouver sur le site du ministère de la Santé, ceux de l'État. Et l'État est sévère, puisque dans vos colonnes, on a pu lire que dans un autre département, des plages avaient été fermées. Là, pour les résultats que vous venez de me lire, il y a une intention manifeste de nuire. »

(1) Entérocoques intestinaux, ce sont les déjections humaines. *Escherichia coli*, les déjections animales.

Philippe ATTARD.



Le ruisseau du Loch qui serpente sur la plage de Morgat est souvent fréquenté par les enfants.